

Concours d'accès, en 2024, au cycle préparatoire au concours interne

Epreuve de rédaction d'une note de synthèse sur un dossier

Meilleure copie

Note : 18/20

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Selon une publication de l'INSEE en avril 2021, 33% de la population française et plus de 88% des communes du territoire sont concernés par le « fait rural », qu'il définit comme « l'ensemble des communes peu ou très peu denses ». S'agissant d'un phénomène aux réalités multiples, selon les caractéristiques sociologiques, économiques ou géographiques des territoires concernés, le terme de « ruralités » s'est généralisé afin de mieux rendre compte de cette diversité qui appelle des réponses de différente nature selon qu'il s'agit de territoires de montagne, littoraux, agricoles, proches ou non de grands centres urbains, économiquement riches ou non.

Comme le fait valoir Laurent Rieutort dans *population et avenir (2023)*, les territoires ruraux, de même que l'ensemble du territoire, sont et seront confrontés par un certain nombre de phénomènes induits par le changement climatique, les défis environnemental ou démographique. À ces phénomènes « externes », se rajoutent des problématiques « endogènes » plus ou moins liés : pression foncière, équité territoriale, accès aux services publics et cohésion sociale.

Ainsi, à l'aune du défi majeur des transitions économiques, environnementales et démographiques qui préoccupent la puissance publique, il est légitime de chercher à déterminer quelles politiques publiques permettent de répondre efficacement aux besoins présents et futur des ruralités ? Nous verrons comment les ruralités, phénomène complexe, appelle à envisager sa pluralité à travers des politiques publiques territorialisées et concertées (I) Avant d'envisager la manière dont ces politiques doivent anticiper et mesurer les difficultés présentes et futures pour réussir la transition de ces territoires (II).

I. Les ruralités, un phénomène complexe qui appelle à envisager sa pluralité, par des politiques publiques territorialisées et concertées.

I.1 – Des politiques territorialisées et ciblées

Comme l'illustre le rapport de l'INSEE d'avril 2021, plusieurs catégories d'espaces ruraux doivent être envisagées selon des spécificités qui leur sont propre. La réflexion lancée dans le cadre du Plan Avenir Montagne en 2021 s'inscrit dans cette démarche territoriale, avec 62 territoires de montagne concernés à moyen terme, par une réorientation et une diversification de ces communes rurales, dont l'activité économique et l'attractivité a jusqu'ici fortement reposé sur le secteur des sports d'hiver. Ce travail d'accompagnement et d'investissement ciblé est largement territorialisé, en lien avec les élus et les régions concernées.

Par ailleurs, le rapport de Laurent Rieutort, population et avenir, qui identifie la territorialisation parmi les 4 axes de travail proposés pour envisager les ruralités, montre que l'attractivité de certains territoires ruraux est plus ou moins grande, selon la proximité avec le tissu urbain. Cette problématique souligne que certains territoires se sont progressivement vidés du substrat socio-professionnel nécessaire à leur population, voire à leur continuité. C'est le cas notamment des métiers de secrétaires de mairie, en faveur duquel le Sénat prône une meilleure attractivité, constatant que celui-ci est en voie de désertification. De manière plus forte encore, les rapporteurs de la loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, rappellent que 87% du territoire est aujourd'hui un désert médical.

I.2 – Des politiques concertées et partenariales

Comme le montrent les différents dispositifs mis en œuvre par le gouvernement, la ruralité est effectivement abordée dans son caractère multiple à travers une définition locale, concertée, voire dans une certaine mesure différenciée, des problématiques rencontrées.

La création de l'ANCT, en charge d'accompagner les territoires et de mettre à disposition des outils sur mesure depuis sa création en 2020 s'inscrit dans ce mouvement à travers l'offre de services déployés tels que « petites villes de demain » ou « France services ».

Le dispositif « petites villes de demain » est en effet mu par une approche partenariale et subsidiaire, permettant par le biais de la contractualisation et de l'ensemble des chefs de projets dédiés (plus de 900 en 2023), de proposer des politiques les plus adaptées aux réalités du terrain en associant des opérateurs experts tels que le CEREMA, l'ADEME, l'ANAH ou la banque des territoires aux besoins exprimés par les élus locaux. Cette logique rompt avec la logique de verticalité – où plutôt la complète – identifiée par Laurent Rieutort, permettant d'allouer les bonnes ressources aux bons objets dans une logique d'efficacité.

Enfin comme le montre l'élargissement de la DETR à de nouveaux sous-ensembles d'EPCI et de communes faiblement peuplées ou éloignées des grands centres urbains en métropole et en outre-mer, l'accompagnement des projets de territoire dans les zones rurales par l'Etat est primordial, pour leur permettre de réussir leur transition.

II. Des politiques confrontées à l'anticipation et à l'évaluation des difficultés présentes et à venir pour réussir le défi de la transition des territoires ruraux.

II.1 – L'évaluation des freins propres aux ruralités

Dans son communiqué de presse du 17 mai 2023, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer rappelle que les menaces et violences à l'encontre des élus ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Ce phénomène sous-tend des difficultés certaines de cohésion territoriale parmi les analyses possibles. Il appelle en tout état de cause une réponse de proximité et de rapprochement des élus par un maillage et une action renforcée des forces de sécurité intérieure via les dispositions, territorialisées, du « pack-élu ».

D'autres difficultés doivent être soulevées pour répondre aux enjeux des ruralités, notamment en termes d'accès aux services et d'équité territoriale. C'est ce que montrent les conflits d'usage sur le logement relevés dans le rapport de Terra Nova en avril 2023, questionnant l'équité territoriale dans l'accès au logement et à la propriété alors que les

zones rurales en périphérie des aires urbaines sont aujourd'hui en tension. C'est aussi ce que montre le ministère de la Transition Ecologique dans ses « cahiers d'accompagnement » concernant les mobilités alors que 13 millions de français se trouvent en situation de précarité vis à vis des mobilités et dépendent de l'usage de leur automobile. Face à la transition écologique et énergétique rendue nécessaire pour l'environnement, cette question majeure des transports va se poser avec d'autant plus d'acuité que les territoires ruraux concentrent les efforts à venir en matière de mobilités.

La pression foncière enfin, repose comme un sujet majeur de la transition des ruralités, la France étant situé dans la moyenne supérieure de l'Union Européenne du fait de son étalement urbain et de son « émiettement rural » historique, ainsi que le montre l'Analyse de France Stratégie.

II.2 – Des outils certains à disposition des politiques publiques.

Comme le montre l'ANCT dans son étude de février 2023 consacrée à la diversité des ruralités et visant à identifier des typologies et trajectoires récurrentes, des outils d'analyse permettent d'ores et déjà de fournir des clés de lecture pertinentes pour la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre du « fait rural ».

Ainsi, cette typologie, certes limitée à la France métropolitaine permet elle de cartographier le territoire en fonction de ses spécificités spatiales, économiques (ressources, activités et entreprises) et caractéristiques sociales (trajectoires de vie des habitants, mobilités) à la maille intercommunale.

Cette grille de lecture, à l'instar de la grille de densité de population adoptée en 2020 par l'INSEE, permet de compléter les outils de réflexion existants. Sur la base de ces outils de réflexion, un certain nombre de dispositions et de solutions peuvent être proposés tous les phénomènes ruraux correspondants :

- Le fonds vert, initié en 2022, doit permettre notamment de soutenir les projets de mobilité rurale, qui, font partie des politiques prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités
- L'investissement ciblé des régions au coté de l'Etat (331 millions) sur 2 ans dans le cadre du plan avenir « Montagne »
- Le maillage cohérent en services publics de proximité, comme l'illustre le déploiement réussi du réseau France Services avec 3,3 millions de demandes enregistrées depuis sa création et 2197 établissements réunissant un large bouquet d'offre de services.
- Déverrouiller les freins au déploiement de services comme dans le cadre de la simplification proposée des procédures et de l'organisation territoriale des normes, en lien avec les territoires, les professionnels de santé et l'ARS.
- La préemption, à la main des pouvoirs publics, qui doit être utilisée de manière mesurée comme un outil servant à réorienter, diriger les dynamiques de diversification du territoire lorsqu'elles sont nécessaires
- Enfin des pistes sont proposées par le rapport Nova et France Stratégie concernant les problématiques de la pression foncière et du logement : une densité minimale pour les projets de construction afin de minimiser l'étalement urbain, voire parvenir à le resorber dans l'objectif de non artificialisation nette retenu par le gouvernement.

S'agissant du logement le développement du logement social à travers des schémas et plans d'urbanisme planifiés, cohérent avec l'enjeu foncier et démographique, est recommandé par Terra Nova.